

ARRETÉ DU MAIRE : AR_023_2026

BACO Nathalie, Secrétaire Générale de Mairie - ARRETE DE DELEGATION DE SIGNATURE

Le Maire de la Commune de VILLEFRANCHE DE CONFLANT,

VU l'article L2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance sa signature, au directeur général des services, au directeur général adjoint, au directeur général, au directeur des services techniques et aux responsables des services communaux,

VU l'article R2122-8 du CGCT conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa responsabilité et sa surveillance et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints sa signature,

VU l'article R2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES),

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation de signature dans certains domaines au secrétaire de Mairie,

CONSIDERANT que Madame BACO Nathalie, Rédacteur, exerçant la fonction de Secrétaire Général de Mairie, remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

CONSIDERANT que le Maire demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées et doit contrôler et surveiller la façon dont les adjoints, conseillers ou responsables de service remplissent les fonctions qui leur sont déléguées,

ARRETE

Article 1 : Monsieur ROBERT Gilles, Maire de la Commune de VILLEFRANCHE DE CONFLANT, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame BACO Nathalie, Secrétaire Général de Mairie, titulaire du grade de Rédacteur, pour les actes suivants relevant de la gestion administrative courante de la commune :

Domaine général

- Délivrance de copie conforme de documents

Finances publiques

- Procéder et autoriser les téléprocédures sur le portail impot.gouv.fr pour la déclaration de TVA et « Gérer mes biens immobiliers »
- Les relations avec le comptable public

Etat Civil

- Copies et extraits d'actes d'état civil ;
- Copies certifiées conformes à l'original ;
- Certificats divers (de vie, de domicile etc.) ;

Télétransmission des actes

- Procéder et autoriser la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité via le dispositif ACTES ;
- Utiliser tout certificat électronique nominatif nécessaire à ces opérations

Urbanisme

- Délivrance d'extraits de matrice cadastrale dans les conditions de délivrance du décret n° 2012-59 du 18 janvier 2012 ;

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026

Date de réception de l'AR: 31/03/2026

066-216602235-AR_023_2026-AI

A G E D I

Ressources humaines

- Correspondance avec le CNFPT, inscriptions aux concours et formations (et autres organismes)

Article 2 : La signature par Madame BACO Nathalie des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

Article 3 : Cette délégation prendra effet à compter du 01 mars 2026 pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du Maire. Le Maire dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour retirer les délégations mais il ne peut le faire dans un but autre que l'intérêt du service ou étranger à la bonne marche de l'administration communale. La décision de retrait de délégation par le Maire n'est pas une sanction et n'a donc pas à être motivée.

Article 4 : Le Maire de la Commune de VILLEFRANCHE DE CONFLENT, la Secrétaire Générale de Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise en Sous-Préfecture.

Article 5 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée.

Fait à Villefranche de Conflent, le 31 mars 2026

Le Maire,
Gilles ROBERT



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Notifié le 31/03/2026
Signature de l'agent

A handwritten signature in black ink, appearing to be "BACO", written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 31/03/2026
Date de reception de l'AR: 31/03/2026
066-216602235-AR_023_2026-AI
A G E D I